

N° 11

13 MARS

2008

hebdomadaire

Page 449

à 508

Le

BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET
DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère
éducation
nationale



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 453 **Administration centrale du MESR** (RLR : 120-1)
Attributions de fonctions.
A. du 26-2-2008 (NOR : ESRA0800061A)
- 454 **Administration centrale du MEN et du MESR** (RLR : 120-1)
Attributions de fonctions.
A. du 3-3-2008 (NOR : MENA0800193A)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

- 455 **Classes préparatoires aux grandes écoles** (RLR : 470-0)
Attestations descriptives des parcours de formation ;
grilles nationales de référence.
C. n° 2008-1009 du 3-3-2008 (NOR : ESRS0800077C)
- 486 **Études médicales** (RLR : 432-3b)
Liste et réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine.
A. du 6-2-2008. JO du 27-2-2008 (NOR : ESRS0803231A)
- 488 **Certificat informatique et internet** (RLR : 434-5d)
Création du certificat informatique et internet (C2i@) niveau 2
"métiers de l'environnement et de l'aménagement durable".
C. n° 2008-1006 du 6-3-2008 (NOR : ESRT0800062C)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 490 **Brevet de technicien** (RLR : 544-2b)
Cessation de la préparation et de la délivrance du BT
dans la spécialité "collaborateur d'architecte".
A. du 4-2-2008. JO du 26-2-2008 (NOR : MENE0802112A)
- 491 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)
Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD).
A. du 7-3-2008 (NOR : MENE0800200A)
- 493 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)
Année européenne du dialogue interculturel.
N.S. n° 2008-032 du 6-3-2008 (NOR : MENE0800204N)
- 494 **Activités éducatives** (RLR : 554-9)
Séminaire des Rencontres photographiques d'Arles.
C. n° 2008-031 du 6-3-2008 (NOR : MENE0800148C)

PERSONNELS

- 496 **Examen professionnel** (RLR : 716-0a)
Accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe - année 2008.
A. du 15-2-2008. JO du 29-2-2008 (NOR : ESRH0802441A)
- 496 **Examen professionnel** (RLR : 716-0a)
Accès au grade de technicien de recherche et de formation
de classe exceptionnelle - année 2008.
A. du 15-2-2008. JO du 29-2-2008 (NOR : ESRH0802509A)
- 497 **Mutations** (RLR : 720-4 ; 804-0)
Candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée 2008.
N.S. n° 2008-029 du 3-3-2008 (NOR : MENH0800196N)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 500 **Vacance de poste**
Ingénieur d'études au vice-rectorat de Wallis-et-Futuna.
Avis du 3-3-2008 (NOR : MENH0800197V)
- 501 **Vacance de poste**
Enseignant du premier degré, conseiller pédagogique, en Principauté d'Andorre.
Avis du 3-3-2008 (NOR : MENE0800177V)
- 501 **Vacance de poste**
Agent comptable du lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre.
Avis du 29-2-2008 (NOR : MENE0800178V)
- 502 **Vacance de poste**
SASU au lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre.
Avis du 29-2-2008 (NOR : MENE0800179V)
- 503 **Vacance de poste**
SASU auprès du délégué à l'enseignement français en Principauté d'Andorre.
Avis du 29-2-2008 (NOR : MENE0800180V)
- 504 **Vacance de poste**
Conseiller d'orientation-psychologue au lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre.
Avis du 3-3-2008 (NOR : MENE0800181V)
- 504 **Vacance de poste**
Enseignant du premier degré spécialisé à la SEGPA du lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre.
Avis du 3-3-2008 (NOR : MENE0800189V)
- 505 **Vacance de poste**
Rédacteur(trice) en chef adjoint(e) de la revue "Le français dans le monde".
Avis du 29-2-2008 (NOR : MENC0800188V)
- 506 **Vacance de poste**
Responsable de la gestion financière et des personnels à l'Association éducation nationale jeunesse sports et loisirs (AENJSL).
Avis du 29-2-2008 (NOR : MENB0800190V)
- 507 **Vacance de poste**
Professeur des universités au ministère de la défense - rentrée 2008 (additif).
Avis du 26-2-2008 (NOR : ESRH0800056V)

3.2 Nombre de places offertes par école au titre de la session 2008 et regroupement des écoles par banques et concours communs

ÉTABLISSEMENTS	CONCOURS CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 1ÈRE ANNÉE		CONCOURS ET ADMISSIONS SUR TITRES 2ÈME ANNÉE	
	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES	BANQUE	NB DE PLACES
Ceram Sophia Antipolis	BCE	235	PASSERELLE	130	PASSERELLE Concours SAI Concours CCIP/CAD (1ère session)	130 40 5
EDHEC	BCE	450	Concours propre	110	Concours propre	140 (+ 30 non résidents)
EMLyon	BCE	360 + 5 (admiss à l'ENS de Cachan)			Concours propre 1ère session 2ème session Concours SAI	50 50 90
ESC Amiens	BCE	90	PASSERELLE	160	PASSERELLE	100
ESC Bordeaux	ECRICOME	245	TREMPIN I	65	TREMPIN II UNIVERSA	90 50
ESC Bretagne Brest	BCE	30	PASSERELLE	63	PASSERELLE	26
ESC Chambéry	BCE	60	PASSERELLE	60	PASSERELLE 1ère session CCIP/CAD 1ère session 2ème session	40 5 5
ESC Clermont	BCE	150	PASSERELLE	140	PASSERELLE CCIP/CAD 1ère session 2ème session	70 5 5
ESC Dijon	BCE	155	PASSERELLE	50	PASSERELLE	130
ESC Grenoble	BCE	380	PASSERELLE Admissibles ENS Cachan :	140 10	PASSERELLE CCIP/CAD 1ère session 2ème session	110 10 10
ESC La Rochelle	BCE	75	PASSERELLE Concours international	140 15	PASSERELLE 1ère session Concours international	30 10
École de management de Normandie	BCE	70	PASSERELLE Admissible ENS Cachan	140 2	PASSERELLE CCIP/CAD : 1ère session 2ème session	60 1 1
ESC Lille	BCE	260 (Lille 220 Paris 40)	PASSERELLE	140 (Lille 100 Paris 40)	PASSERELLE CCIP/CAD : 1ère session 2ème session	100 (Lille 70 Paris 30) 5 5
ESC Euromed MARSEILLE	ECRICOME	210	TREMPIN I	80	TREMPIN II UNIVERSA	140 50
ESC Montpellier	BCE	200	PASSERELLE	170	PASSERELLE	80
AUDENCIA Nantes	BCE	380			Concours propre 1ère session 2ème session	70 40
ESC Pau	BCE	110	PASSERELLE	110	PASSERELLE	60
Groupe ESC Reims	ECRICOME	300	TREMPIN I	65	TREMPIN II UNIVERSA	120 50



ORGANISATION GÉNÉRALE

**ADMINISTRATION CENTRALE
DU MESR**

NOR : ESRA0800061A
RLR : 120-1

ARRÊTÉ DU 26-2-2008

ESR
SAAM A1

Atributions de fonctions

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987, mod. par D. n° 2005-124 du 14-2-2005 ; D. n° 2004-317 du 8-4-2004 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 23-5-2006 mod.

Article 1 - L'annexe D de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est **modifiée** ainsi qu'il suit :

DGRI/DS A3	Mission de la coordination interministérielle recherche et enseignement supérieur et des systèmes d'information	Au lieu de : N...	Lire : Hernandez Nicole chef de mission À compter du 11 décembre 2007	Directrice de projet
---------------	---	-----------------------------	---	----------------------

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 26 février 2008
Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général
Pierre-Yves DUWOYE

ADMINISTRATION CENTRALE
DU MEN ET DU MESRNOR : MENA0800193A
RLR : 120-1

ARRÊTÉ DU 3-3-2008

MEN
ESR
SAAM A1**A**tributions de fonctions

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987, mod. par D. n° 2005-124 du 14-2-2005 ; D. n° 2004-317 du 8-4-2004 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 23-5-2006 mod.

Article 1 - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est **modifiée** ainsi qu'il suit :

DEPP C5	Bureau de l'évaluation des politiques pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et de l'insertion professionnelle des étudiants	Au lieu de : Nicol Fabrice	Lire : N...	
DGRH C1-2	Bureau des études statutaires et réglementaires	Au lieu de : N...	Lire : Nicol Fabrice chef de bureau À compter du 1er février 2008	administrateur civil

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Paris, le 3 mars 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale,
Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général
Pierre-Yves DUWOYE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**CLASSES PRÉPARATOIRES
AUX GRANDES ÉCOLES**

NOR : ESR50800077C
RLR : 470-0

**CIRCULAIRE N°2008-1009
DU 3-3-2008**

**ESR
DGES B2-3**

Attestations descriptives des parcours de formation ; grilles nationales de référence

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux proviseures et proviseurs et chefs d'établissement
portant des classes préparatoires grandes écoles*

■ Le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007 modifiant le décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) dispose que le chef d'établissement délivre à l'étudiant, à l'issue de chaque année d'études, une attestation descriptive de son parcours de formation. Établie sur la base d'une grille nationale de référence, celle-ci mentionne pour chaque élément constitutif du parcours de formation correspondant à des acquisitions attestées de connaissances et d'aptitudes une valeur définie en crédits dans la limite de 60 pour la première année d'études et de 120 pour un parcours complet en classe préparatoire.

À ce titre, vous trouverez sous ce pli :

- un exemple d'attestation descriptive de parcours de formation, pour chacune des trois filières (littéraire ; économique et commerciale ; scientifique) ;

- les grilles de référence correspondant à chacune des filières et voies des CPGE.

Les exemples d'attestations descriptives ont été établis par analogie avec l'annexe descriptive au diplôme délivrée par les établissements d'enseignement supérieur. L'attestation fait référence aux programmes publiés au B.O., rappelle

que la formation s'inscrit au sein des études conduisant au grade de licence, en définit les objectifs, précise le contenu des enseignements suivis à titre obligatoire ou optionnel ainsi que les modalités d'évaluation des connaissances et aptitudes. Elle comporte une appréciation globale sur les résultats obtenus par l'étudiant. Les grilles de référence mettent en regard, pour chaque année et semestre, les disciplines regroupées par domaines et les crédits correspondants. Ces derniers ont une valeur indicative et sont fongibles entre eux, afin de permettre de tenir compte du poids variable des options, d'une part, de faire intervenir le cas échéant une compensation entre les disciplines enseignées, d'autre part. Ces attestations et grilles ont fait l'objet d'une concertation dans le cadre du dispositif de suivi prévu à l'article 11 modifié du décret précité. Un bilan de leur mise en œuvre sera dressé à l'issue de la présente année universitaire.

Je rappelle par ailleurs qu'aux termes de l'article 9 modifié du décret, les lycées et les établissements de poursuite d'études sont invités à passer des conventions de coopération pédagogique précisant notamment les modalités de validation, par les établissements d'accueil, des crédits mentionnés et prévoyant, pour l'examen des dossiers individuels, l'organisation de commissions mixtes. Pendant la phase de mise en place de ces conventions, les recteurs s'attacheront à coordonner les initiatives afin de favoriser une meilleure cohérence au sein de chaque académie. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
Valérie PECRESSE

A

nnexe 1

ATTESTATION DESCRIPTIVE DU PARCOURS DE FORMATION EN CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES

EXEMPLE

Année scolaire : 2007-2008

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 8 du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 modifié par le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007

Établissement :

Nom de l'établissement : lycée X à (Ville) (Département)

Statut de l'établissement : lycée public

Information sur le titulaire de la formation :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

INE :

Adresse :

Niveau et caractéristique de la formation :

Classe préparatoire de lettres (première année) (AL), option musique :

- entrée sélective sur dossier après le baccalauréat

- niveau bac + 1

Contenu de la formation et résultats obtenus

L'enseignement a été dispensé dans les conditions définies par l'arrêté du 20 août 2007 relatif à l'organisation et aux horaires des classes préparatoires littéraires et conformément aux objectifs de formation fixés par l'arrêté du 21 août 2007 (B.O. n° 34 du 27 septembre 2007).

La formation s'inscrit au sein des études conduisant au grade de licence.

La formation dispensée est une formation générale et pluridisciplinaire, dont les programmes sont fortement corrélés avec les concours d'entrée dans les grandes écoles.

Elle comporte des disciplines obligatoires et des disciplines complémentaires.

Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances : contrôle continu écrit et oral.

Matières étudiées	Résultats obtenus (valeur indicative en crédits)
<p>Disciplines obligatoires</p> <p>Langues et culture de l'Antiquité : latin, grec Connaissance minimale de mécanismes linguistiques différents : - pratique de la traduction ; - - comparaison de traductions différentes ; - - pratique du commentaire. Dans le cadre de la définition des programmes de langues et culture de l'Antiquité en classe de lettres première année non déterminante, il importe que la problématique mise au programme permette d'aborder la façon dont la culture antique a contribué à la construction de la culture moderne.</p> <p>Première problématique mise au programme pour 2007-2009 : - <i>Eros, philia, amor, amicitia</i> : amour et amitié dans la société, le mythe, la littérature et la philosophie antiques.</p>	
<p>Français Construction d'une culture littéraire fondamentale prenant en compte les éléments d'histoire littéraires et d'histoire des idées : - lectures ; - pratique systématique des exercices d'application, du commentaire et de la dissertation ; - acquisition de connaissances en matière de poétique des genres et de stylistique.</p> <p>Cette construction a donné lieu à des exercices pratiqués en lettres à l'écrit ou à l'oral dans ces classes : - l'explication de texte ; - le commentaire composé ; - la dissertation, portant sur une œuvre particulière ou sur une question de littérature générale.</p> <p>Ces diverses formes de travail ont en effet pour objet de permettre aux étudiants de s'approprier la culture qu'ils acquièrent et de cultiver les qualités de rigueur, de précision et de réflexion qu'ils auront à mettre en œuvre dans la suite de leurs études, quelles qu'elles soient.</p>	
<p>Philosophie Acquisition d'une culture philosophique initiale : - maîtrise des exercices de dissertation et d'explication de textes ; - accès au bon usage de l'abstraction, à la position rigoureuse de problèmes précis et à leur traitement argumenté, progressif et cohérent.</p> <p>Problématiques mises au programme pour 2007-2009</p> <p>Les élèves de première année ont étudié : - des notions, questions ou problèmes respectivement liés aux cinq domaines de la métaphysique, de la science, de la morale, de la politique et du droit, de l'art et de la technique (les deux premiers se situant dans l'axe de la connaissance, les trois autres dans celui de l'action) ; - deux œuvres dans leur continuité, l'une de philosophie ancienne ou médiévale, l'autre de philosophie moderne ou contemporaine.</p>	

Matières étudiées	Résultats obtenus (valeur indicative en crédits)
Disciplines obligatoires (suite)	
<p>Histoire Acquisition des bases d'une culture générale solide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exercice de l'esprit critique ; - ouverture d'esprit ; - initiation à la recherche historique ; - familiarisation avec différents types de documents historiques. <p>Les étudiants ont été initiés dès la classe préparatoire de lettres première année à différents champs de l'histoire (économique et social, politique, religieux et culturel). L'acquisition d'une culture générale historique s'est faite à travers l'étude de grandes questions formatrices puisées dans différentes périodes.</p> <p>Ont été abordées au cours de l'année, des questions concernant au moins trois des quatre périodes historiques (ancienne, médiévale, moderne et contemporaine).</p> <p>La question suivante a fait l'objet de travaux de recherche encadrés par le professeur, débouchant sur l'élaboration d'un court mémoire écrit pouvant donner lieu à une présentation orale.</p>	
<p>Géographie Acquisition des bases d'une culture générale géographique solide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude des différents champs de la géographie : environnementaux, sociaux, culturels, géopolitiques ... - études de territoires français à différentes échelles (y compris l'outre-mer). 	
<p>Langues vivantes A et B Consolidation de la maîtrise de la langue à des fins de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtrise des références indispensables à la compréhension des actes d'expression (parole, texte, image, œuvre d'art ...) - maîtrise de la parole et de l'écriture : expression claire, structurée et conforme à un modèle reconnu dans le pays où la langue est naturelle. <p>Exemples de problématique et notions formatrices possibles En littérature, les trois grands genres (prose, poésie, théâtre) et leurs formes canoniques ont été abordés. L'étude de la civilisation des pays où la langue est parlée s'est faite au moyen de documents écrits (textes historiques, textes d'opinion, essais, articles de recherche universitaire, articles de presse, etc.) ou oraux (radio, télévision, internet).</p>	
<p>EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation aux épreuves d'éducation physique et sportive des concours d'entrée aux grandes écoles ; - développement des ressources personnelles qui permettent l'acquisition de compétences dans les pratiques physiques d'entretien et de loisir ; - pratique compétitive dans le cadre du mouvement sportif associatif universitaire. 	

Matières étudiées	Résultats obtenus (valeur indicative en crédits)
<p>Disciplines complémentaires</p> <p>Musique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Composante historique et socio-économique Histoire de la musique, esthétique et culture musicale générale - études des différentes périodes de l'histoire de la musique en rapport avec l'histoire des arts ; - étude des différentes esthétiques en relation avec les grands courants philosophiques ; - études des problématiques, notions musicales liées à l'interprétation ou à la conception de l'œuvre ; - études d'œuvres représentatives des différentes esthétiques de l'histoire ; - étude d'œuvres représentatives de toutes les époques de l'histoire de la musique ; formes et fonctions de la musique dans l'histoire. <p>Musique et société</p> <ul style="list-style-type: none"> - influence des contextes sociaux, politiques et économiques sur les esthétiques musicales ; - la musique et son public : la notion de concert, les sociétés de concert, le récital, le festival, l'édition et l'enregistrement ; ... <ul style="list-style-type: none"> ● Composante analytique et pratique L'œuvre et son langage - études de notions essentielles du langage musical dans toutes ses dimensions (le temps et le rythme, l'harmonie et la couleur, le matériau et la forme, la dynamique ...) ; - études des relations de la musique à d'autres formes d'expression (texte, danse, image fixe ou animée ...) ; - analyse de l'œuvre musicale (formelle, thématique, timbrale, harmonique...) ; - sémiologie, sociologie, historique, politique ; - lecture analytique de partition d'orchestre, commentaire d'écoute. <p>L'œuvre, sa réalisation et son interprétation</p> <ul style="list-style-type: none"> - écriture musicale : maîtrise de l'écriture tonale pour quatuor à cordes ; - lecture des œuvres interprétées par les élèves (style, forme, langage, ...) et commentaires comparés ; travail de l'oreille lié au commentaire d'écoute 	
Total des crédits	

Appréciation générale

A **nnexe 2**

ATTESTATION DESCRIPTIVE DU PARCOURS DE FORMATION EN CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES

EXEMPLE

Année scolaire : 2007-2008

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 8 du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 modifié par le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007

Établissement :

Nom de l'établissement : lycée X à (Ville) (Département)

Statut de l'établissement : lycée public

Information sur le titulaire de la formation :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

INE :

Adresse :

Niveau et caractéristique de la formation :

Classe préparatoire : Classe préparatoire économique et commerciale (première année) option technologique (ECT) :

- entrée sélective sur dossier après le baccalauréat

- niveau bac +1

Contenu de la formation et résultats obtenus

L'enseignement a été dispensé dans les conditions définies par l'arrêté du 3 juillet 1995 relatif à l'organisation des études et aux horaires des classes préparatoires économiques et commerciales et conformément aux objectifs de formation fixés par l'arrêté du 3 juillet 1995, B.O. hors série du 20 juillet 1995.

La formation s'inscrit au sein des études conduisant au grade de licence.

La formation dispensée est une formation générale et pluridisciplinaire, dont les programmes sont fortement corrélés avec les concours d'entrée dans les grandes écoles.

Elle comporte un ensemble de disciplines obligatoires.

Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances : contrôle continu écrit et oral.

Matières étudiées	Résultats obtenus (valeur indicative en crédits)
<p>Mathématiques Compréhension des modèles employés en économie et en gestion.</p> <p>Combinatoire : - numérotation binaire.</p> <p>Algèbre linéaire : - initiation à l'algorithme de Gauss.</p> <p>Analyse : - suites et les séries ; - dérivation ; - intégration.</p> <p>Statistiques descriptives : - variable qualitative, variable ordonnée, variable quantitative.</p> <p>Probabilités : - espaces probabilisés ; - variables aléatoires discrètes.</p>	
<p>Culture générale L'enseignement concerne à part égale les lettres et la philosophie sur un thème défini annuellement.</p> <p>Pour l'année 2007-2008 le thème retenu est "l'action".` - maîtrise de l'expression écrite et orale et de l'aptitude à communiquer ; - approfondissement de la réflexion personnelle et du sens critique.</p>	
<p>Langues vivantes étrangères - maîtrise de la langue écrite et orale (compréhension de messages ou documents variés ; - connaissance des réalités culturelles étrangères, notamment dans le domaine des institutions et réalités économiques et sociales.</p>	
<p>Économie Approche interdisciplinaire réalisant une fusion marquée de l'économie générale et de l'économie d'entreprise.</p> <p>Présentation générale de l'activité économique - (problème économique, acteurs de la vie économique, fonctions économiques de base, flux économique et circuit, mesure de l'activité économique) ; - l'acteur entreprise (concept d'entreprise, diversité des entreprises, l'entreprise et sa dimension) ; - l'entreprise et la production : la combinaison des facteurs de production, la notion de productivité, la caractérisation des différents modes de production et l'organisation du travail.</p> <p>Étude et l'économie nationale - la monnaie et le crédit ; - le financement de l'économie ; - les mécanismes de l'économie de marché ; - le rôle de l'État.</p>	

Matières étudiées	Résultats obtenus (valeur indicative en crédits)
<p>Techniques de gestion et informatique Maîtrise des principes fondamentaux appliqués en gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les principaux objectifs de la gestion ; - la comptabilité générale (modèle comptable, flux d'exploitation, flux d'investissement, flux de financement, charges et produits relatifs aux opérations financières, détermination du résultat net) ; - l'analyse comptable et financière (la mesure des performances, l'équilibre financier). <p>Informatique de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - le domaine de l'informatique de gestion ; - l'organisation du système informatique ; - les composants matériels et logiciels d'un système informatique. 	
<p>Droit Apprentissage d'un raisonnement juridique simple et analyse de situations juridiques concrètes.</p> <p>Cadre de la vie juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - introduction générale au droit ; - le cadre institutionnel ; - les sources du droit. <p>Les mécanismes juridiques fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les actes et faits juridiques, leur preuve ; - les obligations, définition, classification ; - les contrats ; - la responsabilité civile contractuelle, quasi délictuelle, délictuelle. <p>L'entreprise et l'activité commerciale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approche juridique de la notion d'entreprise ; - l'entreprise commerciale ; - les structures juridiques des entreprises commerciales. 	
<p>EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation aux épreuves d'éducation physique et sportive des concours d'entrée aux grandes écoles ; - développement des ressources personnelles qui permettent l'acquisition de compétences dans les pratiques physiques d'entretien et de loisir ; - pratique compétitive dans le cadre du mouvement sportif associatif universitaire. 	
Total des crédits	

Appréciation générale

A **nnexe 3**

ATTESTATION DESCRIPTIVE DU PARCOURS DE FORMATION EN CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES

EXEMPLE

Année scolaire : 2007-2008

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 8 du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 modifié par le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007

Établissement :

Nom de l'établissement : lycée X à (Ville) (Département)

Statut de l'établissement : lycée public

Information sur le titulaire de la formation :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

INE :

Adresse :

Niveau et caractéristique de la formation :

Classe préparatoire : Classe préparatoire seconde année physique et sciences de l'ingénieur (PSI)

- entrée sélective sur dossier après le baccalauréat

- classe de PCSI avec option PSI

- niveau bac + 2

Contenu de la formation et résultats obtenus

L'enseignement a été dispensé dans les conditions définies par l'arrêté du 10 février 1995 relatif à l'organisation des études et aux horaires des classes préparatoires scientifiques et conformément aux objectifs de formation fixés par l'arrêté du 3 juillet 1995 (B.O. hors série du 20 juillet 1995). Le programme de mathématiques a été mis à jour en 2004 (B.O. hors série du 29 avril 2004) ; ceux de sciences physiques et chimiques, ainsi que ceux de sciences industrielles en 2004, B.O. hors série du 16 septembre 2004.

La formation s'inscrit au sein des études conduisant au grade de licence.

La formation dispensée est une formation générale et pluridisciplinaire, dont les programmes sont fortement corrélés avec les concours d'entrée dans les grandes écoles.

Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances : contrôle continu écrit et oral.

Matières étudiées	Résultats obtenus (valeur indicative en crédits)
<p>Mathématiques Formation orientée vers la modélisation et les applications Développement des concepts, des résultats, des méthodes</p> <ul style="list-style-type: none"> - algèbre linéaire : déterminants, réduction, endomorphisme ; - espaces euclidiens, espaces préhilbertiens réels et complexes ; - espaces vectoriels normés, suites et séries de fonctions ; - intégration sur intervalle, courbes paramétrées ; - séries entières, séries de Fourier, équation différentielle, fonctions à plusieurs variables. 	
<p>Sciences physiques et chimiques</p> <p>En physique, le programme est centré sur l'analyse physique des phénomènes à la fois sur le plan de l'expérimentation et sur celui du raisonnement.</p> <p>En chimie, il s'articule sur l'architecture de la matière, ainsi que de la thermodynamique et de la cinétique des systèmes chimiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - électromagnétisme et électrotechnique (induction, moteurs, transformateurs) ; - électronique du signal et commande de machines (amplificateur opérationnel, théorie du signal, hacheurs) ; - optique ondulatoire (interférences, diffraction) ; - physique des ondes (ondes mécaniques, acoustique, ondes électromagnétiques) ; - thermodynamique chimique, oxydoréduction, chimie organique. 	
<p>Sciences industrielles</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude de la modélisation fonctionnelle et structurelle d'un système pluri technique. Approche expérimentale ; - études des modèles associés à la chaîne d'information et à la commande ; - études des modèles associés à la chaîne d'énergie. 	
<p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprentissage des méthodes et des outils pour l'enseignement des mathématiques, de la physique, de la chimie et des sciences industrielles ; - initiation à l'algorithmique et à la programmation ; - exploitation d'un logiciel de calcul symbolique et formel comportant à la fois de puissantes facilités graphiques et éditoriales et des éléments de programmation performante. 	

Matières étudiées	Résultats obtenus (valeur indicative en crédits)
<p>Français / Philosophie Étude du thème défini annuellement et étudié à travers les œuvres littéraires et philosophiques.</p> <p>L'année scolaire 2007-2008 est consacrée aux thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Puissances de l'imagination" <ul style="list-style-type: none"> - Don Quichotte (Cervantès) [Volume I jusqu'au chapitre 32 inclus] (Traduction Aline Schulman- Collection Points Seuil-Éditions du Seuil) ; - Un amour de Swann (M. Proust) ; - Recherche de la vérité (Malebranche) [Parties II et III du livre deux] ; • "Penser l'histoire" <ul style="list-style-type: none"> - Les mémoires d'outre-tombe (Chateaubriand) [livres IX à XII inclus] ; - Le 18 brumaire de Louis Napoléon Bonaparte (Marx) - [Traduction M. Rubel - Collection Folio Histoire - Éditions Gallimard] ; - Horace (Corneille). 	
<p>TIPE Travail d'initiation à la démarche de recherche scientifique à partir du thème des TIPE fixé annuellement. Pour l'année 2007-2008 le thème TIPE commun aux filières BCPST, MP, PC, PSI, PT, TB, TPC, TSI est intitulé : variabilité - limite - stabilité.</p>	
<p>Langues vivantes étrangères</p> <ul style="list-style-type: none"> - compréhension de la langue écrite et orale ; - expression orale et écrite ; - connaissance des grands repères culturels relatifs au pays dont la langue est étudiée. 	
<p>EPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation aux épreuves d'éducation physique et sportive des concours d'entrée aux grandes écoles ; - développement des ressources personnelles qui permettent l'acquisition de compétences dans les pratiques physiques d'entretien et de loisir ; - pratique compétitive dans le cadre du mouvement sportif associatif universitaire. 	
<p>Total des crédits</p>	

Appréciation générale

Signature du chef d'établissement

ANNEXE 4

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière littéraire

Lettres première année	S 1	S 2
Lettres / Langues		
Français	5	5
Langue vivante A	4	4
Langue vivante B	2	2
Langues et culture de l'antiquité	3	3
Total Lettres / Langues	14	14
Sciences humaines et sociales (SHS)		
Histoire	5	5
Géographie	2	2
Philosophie	4	4
Total SHS	11	11
EPS	1	1
Options langues, géographie, lettres classiques, artistiques	4	4
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière littéraire

Lettres et sciences sociales, première année	S 1	S 2
Lettres / langues		
Français	4,5	4,5
Langue vivante	2,5	2,5
Total lettres langues	7	7
Sciences humaines et sociales (SHS)		
Philosophie	4,5	4,5
Sciences sociales	4,5	4,5
Histoire	4,5	4,5
Total SHS	13,5	13,5
Mathématiques	4,5	4,5
Options langues anciennes (latin/grec), géographie, langue vivante étrangère, sciences sociales	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière littéraire

Lettres seconde année ENS Ulm		S 1	S 2
Lettres / Langues			
Français	5	5	
Langue vivante A	4	4	
Langues anciennes	5	5	
Total Lettres / Langues	14	14	
Sciences humaines et sociales (SHS)			
Histoire	5	5	
Philosophie	6	6	
Total SHS	11	11	
EPS	1	1	
Options admissibilité et admission (langue vivante B, lettres classiques, philosophie, géographie, français, histoire)	4	4	
Total	30	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière littéraire

Lettres et sciences sociales, deuxième année		S 3	S 4
Lettres / langues			
Français		4,5	4,5
Langue vivante		2,5	2,5
Total lettres langues		7	7
Sciences humaines et sociales (SHS)			
Philosophie		4,5	4,5
Sciences sociales		4,5	4,5
Histoire		4,5	4,5
Total SHS		13,5	13,5
Mathématiques		4,5	4,5
Options langues anciennes (latin/grec), géographie, langue vivante étrangère, sciences sociales		4	4
EPS		1	1
Total		30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière littéraire

Lettres seconde année ENS LSH	S 3	S 4
Lettres / Langues		
Français	7	7
Langue vivante A	4	4
Total Lettres / Langues	11	11
Sciences humaines et sociales (SHS)		
Histoire	4	4
Géographie	4	4
Philosophie	6	6
Total SHS	14	14
Options philosophie, lettres classiques ou modernes, Histoire/ Géographie, langue vivante, artistiques		
	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière littéraire

Ecole nationale des chartes première année		
	S 1	S 2
Lettres / langues		
Français	3	3
Langue vivante	4	4
Langues anciennes	9	9
Total lettres/langues	16	16
Histoire	13	13
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière littéraire

Ecole nationale des chartes deuxième année		
	S 3	S 4
Lettres / langues		
Français	3	3
Langue vivante	4	4
Langues anciennes	9	9
Total lettres/langues	16	16
Histoire	13	13
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière littéraire

Ecole spéciale de Saint Cyr première année		S 1	S 2
Lettres / langues			
Français		5	5
Langue vivante		8	8
Total lettres/ langues		13	13
Sciences humaines et sociales (SHS)			
Histoire		4	4
Géographie		4	4
Philosophie		4	4
Total SHS		12	12
Mathématiques		4	4
EPS		1	1
Total		30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière littéraire

Ecole spéciale de Saint Cyr deuxième année		S 3	S 4
Lettres / langues			
Français		4	4
Langue vivante		8	8
Total lettres/ langues		12	12
Sciences humaines et sociales (SHS)			
Histoire		4	4
Géographie		4	4
Philosophie		5	5
Total SHS		13	13
Mathématiques		4	4
EPS		1	1
Total		30	30

ANNEXE 5

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière économique et commerciale

Economique et commerciale, option scientifique première année	S1	S2
Sciences		
Mathématiques	9	9
Informatique	1	1
Total sciences	10	10
Sciences humaines et sociales (SHS)		
Culture générale	6	6
Langue vivante A	3	3
Langue vivante B	3	3
Histoire / Géographie économiques	6	6
Economie	1	1
Total SHS	19	19
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière économique et commerciale

Economique et commerciale, option économique première année	S1	S2
Sciences		
Mathématiques	7	7
Informatique	1	1
Total sciences	8	8
Sciences humaines et sociales (SHS)		
Culture générale	6	6
Langue vivante A	3	3
Langue vivante B	3	3
Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	7	7
Economie	2	2
Total SHS	21	21
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière économique et commerciale

Economique et commerciale, option technologique première année		
	S1	S2
Sciences		
Mathématiques	5	5
Informatique	1	1
Total sciences	6	6
Sciences humaines et sociales (SHS)		
Culture générale	6	6
Langue vivante A	4	4
Langue vivante B	4	4
Economie	3	3
Management et gestion de l'entreprise	4	4
Droit	2	2
Total SHS	23	23
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière économique et commerciale

Economie et commerciale, option scientifique deuxième année		S 3	S 4
Sciences			
Mathématiques	9	9	
Informatique	1	1	
Total sciences	10	10	
Sciences humaines et sociales (SHS)			
Culture générale	6	6	
Langue vivante A	3	3	
Langue vivante B	3	3	
Histoire/Géographie économiques	6	6	
Economie	1	1	
Total SHS	19	19	
EPS	1	1	
Total	30	30	

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière économique et commerciale

Economie et commerciale, option économique deuxième année		S 3	S 4
Sciences			
Mathématiques	7	7	
Informatique	1	1	
Total sciences	8	8	
Sciences humaines et sociales (SHS)			
Culture générale	6	6	
Langue vivante A	3	3	
Langue vivante B	3	3	
Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	7	7	
Economie	2	2	
Total SHS	21	21	
EPS	1	1	
Total	30	30	

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière économique et commerciale

Economique et commerciale, option technologique deuxième année		
	S 3	S 4
Sciences		
Mathématiques	5	5
Informatique	1	1
Total sciences	6	6
Sciences humaines et sociales (SHS)		
Culture générale	6	6
Langue vivante A	4	4
Langue vivante B	4	4
Economie	3	3
Technique de gestion et informatique	4	4
Droit	2	2
Total SHS	23	23
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière économique et commerciale

Economie gestion Cachan option D1 première année		
	S 1	S 2
Economie , droit, gestion		
Economie et social	3	3
Droit civil	3	3
Approfondissement méthodologique	3	3
Total économie, droit, gestion	9	9
Langues	2	2
Options		
droit commercial ou études de cas ou histoire économique ou mathématiques appliquées et statistique	4	4
Total	15	15

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière économique et commerciale

Economie gestion Cachan option D2 première année		
	S 1	S 2
Economie , méthodes quantitatives et gestion		
Economie	3	3
Approfondissement méthodologique	3	3
Mathématiques et statistique	3	3
Analyse monétaire et/ou politique économique	3	3
Total économie, méthodes quantitatives et gestion	12	12
Langues	1	1
Options		
option à dominante gestion ou option à dominante économique	2	2
Total	15	15

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière économique et commerciale

Economie gestion Cachan option D1 deuxième année		
	S 3	S 4
Economie , droit, gestion		
Economie et social	3	3
Droit civil	3	3
Approfondissement méthodologique	3	3
Total économie, droit, gestion	9	9
Langues	2	2
Options		
droit commercial ou études de cas ou histoire économique ou mathématiques appliquées et statistique	4	4
Total	15	15

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière économique et commerciale

Economie gestion Cachan option D2 deuxième année		
	S 3	S 4
Economie , méthodes quantitatives et gestion		
Economie	3	3
Approfondissement méthodologique	3	3
Mathématiques et statistique	3	3
Analyse monétaire et/ou politique économique	3	3
Total économie, méthodes quantitatives et gestion	12	12
Langues	1	1
Options		
option à dominante gestion ou option à dominante économique	2	2
Total	15	15

**Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière scientifique**

TPC		
	S 1	S 2
Sciences		
Mathématiques	9	9
Physique	7	7
Chimie	6	6
Informatique commune	2	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	1	2
Total sciences	25	25
Lettres / Langues		
Français / Philosophie	2	2
Langues vivantes	2	2
Total Lettres / Langues	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

ANNEXE 6

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière scientifique

MPSI	S 1	S 2		S1 4 h
		SI 2 h	Info	
Sciences				
Mathématiques	12	12	12	10
Physique / Chimie	8	8	8	8
Sciences Industrielles pour l'ingénieur (SI)	2	2		4
Option informatique			2	
Informatique commune	2	1	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	1	2	2	2
Total sciences	25	25	25	25
Lettres / Langues				
Français / Philosophie	2	2	2	2
Langues vivantes	2	2	2	2
Total Lettres / Langues	4	4	4	4
EPS	1	1	1	1
Total	30	30	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière scientifique

PCSI		S 1	S 2	
			Chimie	SI
Sciences				
Mathématiques		8	8	8
Physique		7	9	9
Chimie		4	5	1
Sciences Industrielles pour l'ingénieur (SI)		4		4
Informatique commune		1	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)		1	2	2
Total sciences		25	25	25
Lettres / Langues				
Français / Philosophie		2	2	2
Langues vivantes		2	2	2
Total Lettres / Langues		4	4	4
EPS		1	1	1
Total		30	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
 Première année de la filière scientifique

PTSI	S 1		S 2	
				Maths
Sciences				
Mathématiques	8	8	8	8
Physique	7	7	7	7
Sciences industrielles pour l'ingénieur (SI)	7	7	7	7
Informatique commune	2	1	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	1	2	2	2
Total sciences	25	25	25	25
Lettres / Langues				
Français / Philosophie	2	2	2	2
Langues vivantes	2	2	2	2
Total Lettres / Langues	4	4	4	4
EPS	1	1	1	1
Total	30	30	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
 Première année de la filière scientifique

TSI	S 1		S 2	
Sciences				
Mathématiques	8	8	8	8
Physique	7	7	7	7
Sciences industrielles pour l'ingénieur (SI)	7	7	7	7
Informatique commune	2	2	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	1	2	2	2
Total sciences	25	25	25	25
Lettres / Langues				
Français / Philosophie	2	2	2	2
Langues vivantes	2	2	2	2
Total Lettres / Langues	4	4	4	4
EPS	1	1	1	1
Total	30	30	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière scientifique

Première année BCPST		
	S 1	S 2
Sciences		
Mathématiques	7	7
Physique / Chimie	7	7
Sciences de la vie et de la terre	8	8
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	2	2
Informatique commune	1	1
Total sciences	25	25
Lettres / Langues		
Français / Philosophie	2	2
Langues vivantes	2	2
Total Lettres / Langues	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière scientifique

Première année TB		
	S 1	S 2
Sciences		
Technologies biochimiques et biologiques	6	6
Physique / Chimie	5	5
Sciences de la vie et de la terre	6	6
Mathématiques	6	6
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	1	1
Total sciences	24	24
Lettres / Langues/ SHS		
Français / Philosophie	2	2
Langues vivantes	2	2
Géographie	1	1
Total Lettres/Langues/SHS	5	5
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
 Deuxième année de la filière scientifique

MP	S 3 et S4	
	SI 2 h	Info
Sciences		
Mathématiques	12	12
Physique / Chimie	8	8
Sciences industrielles pour l'ingénieur (SI)	2	
Option informatique		2
Informatique commune	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	2	2
Total sciences	25	25
Lettres / Langues		
Français / Philosophie	2	2
Langues vivantes	2	2
Total Lettres / Langues	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
 Deuxième année de la filière scientifique

PC	S 3		S 4	
	Sciences			
Mathématiques	8		8	
Physique	8		8	
Chimie	6		6	
Informatique commune	1		1	
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	2		2	
Total sciences	25		25	
Lettres / Langues				
Français / Philosophie	2		2	
Langues vivantes	2		2	
Total Lettres / Langues	4		4	
EPS	1		1	
Total	30		30	

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière scientifique

PT	S 3	S 4
PTSI		
Sciences		
Mathématiques	9	9
Physique	8	8
Chimie	1	1
Sciences industrielles pour l'ingénieur (SI)	4	4
Informatique commune	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	2	2
Total sciences	25	25
Lettres / Langues		
Français / Philosophie	2	2
Langues vivantes	2	2
Total Lettres / Langues	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière scientifique

PT	S 3	S 4
PT		
Sciences		
Mathématiques	8	8
Physique	6	6
Chimie	1	1
Sciences industrielles pour l'ingénieur (SI)	7	7
Informatique commune	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	2	2
Total sciences	25	25
Lettres / Langues		
Français / Philosophie	2	2
Langues vivantes	2	2
Total Lettres / Langues	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière scientifique

TSI	S 3	S 4
Sciences		
Mathématiques	8	8
Physique / Chimie	7	7
Sciences industrielles pour l'ingénieur (SI)	7	7
Informatique commune	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	2	2
Total sciences	25	25
Lettres / Langues		
Français / Philosophie	2	2
Langues vivantes	2	2
Total Lettres / Langues	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière scientifique

TPC	S 3	S 4
Sciences		
Mathématiques	9	9
Physique	7	7
Chimie	6	6
Informatique commune	1	1
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	2	2
Total sciences	25	25
Lettres / Langues		
Français / Philosophie	2	2
Langues vivantes	2	2
Total Lettres / Langues	4	4
EPS	1	1
Total	30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière scientifique

Deuxième année BCPST		S 3	S 4
Sciences			
Mathématiques	7	7	
Physique / Chimie	7	7	
Sciences de la vie et de la terre	7	7	
Informatique commune	1	1	
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	2	2	
Total sciences	24	24	
Lettres / Langues/SHS			
Français / Philosophie	2	2	
Langues vivantes	2	2	
Géographie	1	1	
Total Lettres/Langues/SHS	5	5	
EPS	1	1	
Total	30	30	

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière scientifique

Deuxième année TB		S 3	S 4
Sciences			
Technologies biochimiques et biologiques	6	6	
Physique / Chimie	5	5	
Sciences de la vie et de la terre	6	6	
Mathématiques	6	6	
Méthodologie et initiation à la démarche de recherche scientifique (TIPE)	1	1	
Total sciences	24	24	
Lettres / Langues/SHS			
Français / Philosophie	2	2	
Langues vivantes	2	2	
Géographie	1	1	
Total Lettres/Langues/SHS	5	5	
EPS	1	1	
Total	30	30	

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Première année de la filière économique et commerciale

Cachan section C : arts- création industrielle première année		S 1	S 2
Langage plastique Graphisme Volume Couleur		7,5	7,5
Création design Création industrielle : environnement Création industrielle : produit		7,5	7,5
Compréhension 3 D Histoire de l'art		5 4	5 4
Philosophie générale de l'art		4	4
Langue vivante étrangère		2	2
Total		30	30

Valeur indicative en crédits par disciplines, domaines et par semestre
Deuxième année de la filière économique et commerciale

Cachan section C : arts- création industrielle deuxième année		S 3	S 4
Langage plastique Graphisme Volume Couleur		6,5	6,5
Création design Création industrielle : environnement Création industrielle : produit		10	10
Compréhension 3 D Histoire de l'art		3,5 4	3,5 4
Philosophie générale de l'art		4	4
Langue vivante étrangère		2	2
Total		30	30

ÉTUDES
MÉDICALESNOR : ESR50803231A
RLR : 432-3bARRÊTÉ DU 6-2-2008
JO DU 27-2-2008ESR
DGES B3-3
SJS**Liste et réglementation
des diplômes d'études
spécialisées de médecine**

*Vu code de la santé publique ; code de l'éducation ;
D. n° 2004-67 du 16-1-2004 ; A. du 22-9-2004 mod. ;
avis du CNESER du 15-10-2007*

Article 1 - L'article 1er de l'arrêté du 22 septembre 2004 susvisé est **modifié** comme suit :
À la rubrique "Spécialités médicales", 4ème ligne, **remplacer** : "endocrinologie et métabolisme" **par** : "endocrinologie, diabète, maladies métaboliques".

Article 2 - Le titre de l'annexe C "Diplôme d'études spécialisées d'endocrinologie et métabolismes" est **remplacé** par le titre suivant : "Diplôme d'études spécialisées d'endocrinologie, diabète, maladies métaboliques"

Article 3 - Le directeur général de l'enseignement supérieur et la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins sont chargés,

chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 6 février 2008

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Par empêchement du directeur général de l'enseignement supérieur,

La sous-directrice des formations postlicence
Jacqueline LEMANT

Pour la ministre de la santé,
de la jeunesse et des sports

et par délégation,

Par empêchement de la directrice de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins,

Le sous-directeur des professions médicales
et des personnels médicaux

M. OBERLIS

A

nnexe C

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES D'ENDOCRINOLOGIE, DIABÈTE, MALADIES MÉTABOLIQUES

Durée : quatre ans

I - Enseignements

(Deux cent cinquante heures environ)

A) Enseignements généraux

- Méthodologie de l'évaluation des pratiques de soins et de la recherche clinique et épidémiologique en endocrinologie ;
- Organisation, gestion, éthique, droit et responsabilité médicale en endocrinologie.

B) Enseignements spécifiques

- Anatomie, embryologie, développement et physiologie des glandes endocrines ;
- Principes de génétique, d'immunologie et d'oncologie appliqués à l'endocrinologie ;
- Pharmacologie (métabolisme, posologie, action et toxicité) des médicaments usuels en endocrinologie ;
- Explorations morphologiques, histologiques et fonctionnelles en endocrinologie ;
- Bases physiologiques de la nutrition et de l'alimentation ;
- Épidémiologie, physiopathologie, anatomo-pathologie, diagnostic, pronostic et traitement des maladies des glandes endocrines : insuffisances antéhypophysaires et syndromes d'hypersécrétion hypophysaire, insuffisances thyroïdienne et hyperthyroïdies, hypo-, pseudo-hypo- et hyperparathyroïdies, insuffisances surrénaliennes et hypercorticismes, hypogonadismes, hyperandrogénie, dysgénésies gonadiques, troubles héréditaires de

l'hormonosynthèse, tumeurs sécrétantes et non sécrétantes ;

- Épidémiologie, physiopathologie, anatomo-pathologie, diagnostic, pronostic et traitement des troubles du métabolisme et des pathologies de la nutrition : diabète, hypoglycémies, obésité et troubles du comportement alimentaire, dyslipoprotéïnémies ;
- Épidémiologie, physiopathologie, anatomo-pathologie, diagnostic, pronostic et traitement des états intersexués, des troubles pubertaires et de la reproduction ;
- Organisation et prise en charge des urgences en endocrinologie ;
- Principes généraux, indications et suivi de la chirurgie et des transplantations en endocrinologie.

II - Formation pratique

A) Quatre semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées d'endocrinologie et métabolismes, dont trois au moins doivent être accomplis dans des services hospitalo-universitaires ou conventionnés. Ces semestres doivent être effectués dans au moins deux services ou départements différents.

B) Un semestre dans un service agréé pour le diplôme d'études spécialisées de cardiologie et maladies vasculaires, de gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale, de médecine nucléaire, de neurologie, de néphrologie ou de pédiatrie (à orientation endocrinologique), ou dans un laboratoire d'explorations fonctionnelles agréé pour le diplôme d'études spécialisées d'endocrinologie et métabolismes

C) Trois semestres dans des services agréés pour d'autres diplômes d'études spécialisées que le diplôme d'études spécialisées d'endocrinologie et métabolismes ou pour des diplômes d'études spécialisées complémentaires.

**CERTIFICAT INFORMATIQUE
ET INTERNET**NOR : ESRT0800062C
RLR : 434-5dCIRCULAIRE N°2008-1006
DU 6-3-2008ESR
STSI C3
DGES B3-1**Création du certificat
informatique et internet
(C2i®) niveau 2 “métiers
de l’environnement et de
l’aménagement durable”**

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d’académie ;
aux présidentes et présidents d’université ; aux direc-
trices et directeurs des grandes écoles*

■ La rapide évolution des technologies de l’information et de la communication (TIC) a engendré au cours de ces dernières années une progression de leurs usages dans tous les domaines et en particulier ceux de l’environnement et de l’aménagement durables. Tout professionnel de ce secteur est désormais concerné par l’utilisation des outils propres à ces technologies et par leur intégration dans ses pratiques professionnelles.

Pour répondre à ces évolutions, l’État a engagé un effort particulier pour favoriser la maîtrise des nouveaux outils de production, de transformation et de diffusion de l’information.

L’éducation nationale contribue naturellement à ce projet gouvernemental d’une société de l’information pour tous qui nécessite un effort éducatif ambitieux. Son rôle est de dispenser à chaque citoyen la formation qui, à terme, lui permettra de faire des technologies de l’information et de la communication un usage raisonné, de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés, de faire preuve d’esprit critique face aux résultats de ces traitements et d’identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s’inscrivent ces utilisations.

Cela se traduit dans l’enseignement scolaire par les différents niveaux du brevet informatique et internet (B2i®) et, dans l’enseignement supérieur, par les certificats informatique et internet (C2i®) niveau 1 et niveau 2.

Un très grand nombre d’établissements du supérieur se sont déjà engagés dans la mise en œuvre du C2i® niveau 1 qui décrit les

compétences désormais indispensables à la poursuite d’études supérieures. Les C2i® niveau 2 ont comme objectif de valider les compétences, dans le domaine des technologies de l’information et de la communication, nécessaires à l’exercice d’activités professionnelles.

La présente circulaire a pour objet d’engager la mise en place du C2i® niveau 2 pour les métiers de l’environnement et de l’aménagement durables.

Le C2i® niveau 2 “métiers de l’environnement et de l’aménagement durables” s’adresse :

- aux étudiants des masters habilités liés à ce domaine ;
- aux élèves des écoles habilités à délivrer le titre d’ingénieur diplômé et figurant à l’arrêté interministériel d’habilitation publié chaque année au B.O. dont les formations mènent à l’exercice de fonctions dans ce domaine ;
- aux professionnels en activité.

Ce C2i® niveau 2 vise à attester des compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les professionnels de l’environnement et à tous les professionnels de l’aménagement du territoire dont l’activité principale s’inscrit dans une démarche de développement durable.

Cet ensemble de compétences se décline dans les domaines suivants :

- **Déontologie et aspects juridiques liés à l’usage des TIC** (propriétés intellectuelle et industrielle, loi informatique et libertés, licences logicielles, etc.) ;
- **Travail collaboratif et échanges de données** (outils de travail en réseau, interopérabilité, sécurisation, etc.) ;
- **Méthodologie documentaire : recherche, évaluation et référencement** (veille documentaire et scientifique, statut de la ressource, indexation, etc.) ;
- **Collecte, analyse, traitement des données et validation de l’information** (intégration des données, usages des systèmes d’information à références spatiales, études d’impact, contrôle qualité, etc.) ;

- **Restitution, diffusion de la connaissance et de l'information** (normes et standards, cartographie et autres représentations graphiques, outils de médiation, etc.).

Pour la mise en œuvre du C2i® niveau 2 "métiers de l'environnement et de l'aménagement durables" seront mis en place :

- un comité de pilotage chargé du suivi et de la validation du dispositif ;

- un groupe d'experts chargé de définir le référentiel de compétences et de rédiger le cahier des charges.

Le constat de la maîtrise des compétences se fera à travers une validation dont les modalités seront définies par un cahier des charges publié prochainement au B.O. L'adhésion à ce cahier des charges vaudra autorisation à valider le

certificat informatique et internet (C2i®) niveau 2 "métiers de l'environnement et de l'aménagement durables". Les modalités d'acquisition des compétences de ce référentiel sont laissées à l'initiative des établissements dans le respect du cahier des charges.

Le C2i® niveau 2 "métiers de l'environnement et de l'aménagement durables" sera généralisé après une phase expérimentale qui débutera à la rentrée 2008.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves DUWOYE

Le directeur général de l'enseignement supérieur

Bernard SAINT-GIRONS

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**BREVET
DE TECHNICIEN**

NOR : MENE0802112A
RLR : 544-2b

ARRÊTÉ DU 4-2-2008
JO DU 26-2-2008

MEN
DGESCO A1-3

Cessation de la préparation et de la délivrance du BT dans la spécialité “collaborateur d’architecte”

Vu code de l’éducation ; avis de la CPC du secteur du bâtiment et des travaux publics du 27-11-2007 ; avis du CSE du 13-12-2007

Article 1 - Il est mis fin à la préparation et à la délivrance du brevet de technicien dans la spécialité “collaborateur d’architecte”, conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 - La spécialité “collaborateur d’architecte” du brevet de technicien cesse d’être préparée :

- dans les classes de première, à l’issue de l’année scolaire 2007-2008 ;
- dans les classes de terminale, à l’issue de l’année scolaire 2008-2009.

Article 3 - La dernière session normale de l’examen en vue de la délivrance du brevet de technicien, spécialité “collaborateur d’architecte”, se déroulera en 2009.

S’il y a lieu, des dispositions seront prises à l’intention des candidats scolaires ajournés à la dernière session normale de l’examen pour leur assurer durant l’année scolaire 2009-2010,

selon des modalités fixées par les recteurs des académies concernées, une ultime préparation en vue de postuler à nouveau à ce diplôme lors de la session de rattrapage qui se tiendra en 2010. Cette session de rattrapage sera ouverte exclusivement aux candidats ajournés à l’examen mentionné au premier alinéa, lors de la session 2009 ou d’une session antérieure.

Article 4 - L’arrêté du 11 juillet 1983 portant aménagement des horaires et enseignements des classes de première et terminale des lycées préparant au brevet de technicien “collaborateur d’architecte” est **abrogé** à l’issue de l’année scolaire 2008-2009.

L’arrêté du 11 juillet 1983 modifié fixant le règlement d’examen pour l’obtention du brevet de technicien “collaborateur d’architecte” est **abrogé** à l’issue de la session de rattrapage 2010.

Article 5 - Le directeur général de l’enseignement scolaire est chargé de l’exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 4 février 2008

Pour le ministre de l’éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l’enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

ACTIVITÉS
ÉDUCATIVESNOR : MENE0800200A
RLR : 554-9

ARRÊTÉ DU 7-3-2008

MEN
DGESCO B2-3

Concours national de la Résistance et de la déportation (CNRD)

Vu A. du 16-1-1997

Article 1 - Le concours national de la Résistance et de la déportation est ouvert aux élèves des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, publics et privés sous contrat. Sont concernés :

- au collège, les élèves des classes de troisième uniquement ;
- au lycée, les élèves de toutes les classes.

Le concours comporte six catégories de participation :

- 1) classes de tous les lycées : réalisation d'un devoir individuel en temps limité ;
- 2) classes de tous les lycées : réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports ;
- 3) classes de tous les lycées : réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel ;
- 4) classes de troisième : rédaction d'un devoir individuel en temps limité ;
- 5) classes de tous les lycées : réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports ;
- 6) classes de troisième : réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel.

Article 2 - Les jurys départementaux, placés sous la présidence de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, sont constitués :

- de professeurs en activité ou professeurs retraités œuvrant ou ayant œuvré au concours ;
- de représentants du ministère de l'éducation nationale ;
- de représentants du ministère de la défense ;
- de représentants d'associations-filles des fondations représentées dans le jury national ;
- de représentants d'associations de résistants et déportés représentées au jury national ;
- d'un représentant de l'APHG ;
- de représentants des archives et des musées départementaux.

Le jury départemental peut décider d'accueillir parmi ses membres les représentants d'autres associations de la Résistance et de la déportation, ainsi que toutes personnalités œuvrant au concours.

Article 3 - Les sujets des devoirs individuels (première catégorie et quatrième catégorie) sont élaborés, pour chaque académie, par une commission présidée par un inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'histoire et de géographie, désigné par le recteur. Cette commission est en outre composée d'un (ou deux) représentant(s) de chaque jury départemental désigné(s) par les présidents des jurys départementaux.

Article 4 - Le jury départemental se réunit sur convocation de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Le jury départemental procède à la correction des travaux des candidats départementaux et établit le palmarès départemental. Il adresse au jury national les travaux du meilleur lauréat départemental de chaque catégorie.

Article 5 - Le jury national du concours national de la Résistance et de la déportation est composé comme suit :

- le (ou la) président(e) du jury national, inspecteur (ou inspectrice) général(e) de l'éducation nationale ;
- 3 représentants de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale (ou leurs suppléants) ;
- 2 représentants du ministère de la défense (ou leurs suppléants) ;
- 3 professeurs de collège en activité ou professeurs retraités œuvrant ou ayant œuvré au concours (ou leurs suppléants) ;
- 3 professeurs de lycée en activité ou professeurs retraités œuvrant ou ayant œuvré au concours (ou leurs suppléants) ;
- 2 professeurs d'université ;
- 2 représentants de l'association des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement public (APHG) ;
- 2 représentants des musées de France de la Résistance et de la déportation.

- 1 représentant de la Fondation de la Résistance (ou son suppléant) ;
- 1 représentant de la Fondation pour la mémoire de la déportation (ou son suppléant) ;
- 1 représentant de la Fondation de la France Libre (ou son suppléant) ;
- 1 représentant de la Fondation pour la mémoire de la Shoah (ou son suppléant) ;
- 1 représentant de la Fondation Charles de Gaulle (ou son suppléant) ;
- 4 représentants d'associations de la Résistance (ou leurs suppléants)
- 4 représentants d'associations de la déportation (ou leurs suppléants) ;
- le président du Conseil supérieur de l'audio-visuel (ou son suppléant) ;
- membres de droit : anciens présidents du jury national.

Le (ou la) président(e) du jury national est nommé(e) par le ministre de l'éducation nationale, parmi les inspecteurs généraux de l'éducation nationale.

Article 6 - Le jury national se réunit sur convocation du directeur général de l'enseignement scolaire. Le jury national fixe le thème annuel, procède à l'évaluation des travaux sélectionnés par les jurys départementaux et établit le palmarès national.

Une note de service annuelle du directeur général de l'enseignement scolaire précise les modalités d'organisation du concours.

Article 7 - Afin de mettre en œuvre l'organisation générale du concours et d'en assurer le suivi, le directeur général de l'enseignement scolaire peut convoquer, en tant que de besoin, un groupe restreint composé des personnes suivantes :

- le (ou la) président(e) du jury ;
- un représentant de la Fondation de la Résistance ;
- un représentant de la Fondation pour la mémoire de la déportation ;
- un représentant de la Fondation de la France Libre ;
- un représentant de la Fondation pour la mémoire de la Shoah ;
- un représentant de la Fondation Charles de Gaulle ;
- un représentant de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ;
- un représentant du ministère de la défense ;
- un professeur de collège ;
- un professeur de lycée ;
- un professeur d'université ;
- un représentant de l'APHG ;
- un représentant d'une association de la Résistance ;
- un représentant d'une association de la déportation.

À tour de rôle, le représentant d'une association de la résistance siègera dans ce groupe restreint, une année sur l'autre

À tour de rôle, le représentant d'une association de la déportation siègera dans ce groupe restreint, une année sur l'autre.

Article 8 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mars 2008

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

ACTIVITÉS
ÉDUCATIVESNOR : MENE0800204N
RLR : 554-9NOTE DE SERVICE N°2008-032
DU 6-3-2008MEN
DGESCO B2-3
DREIC

Année européenne du dialogue interculturel

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux directrices et directeurs d'école ; aux chefs d'établissement

■ Par décision n° 1983/2006/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, l'année 2008 a été proclamée "Année européenne du dialogue interculturel". Dans une Union européenne élargie, où la mobilité des citoyens est accrue, il est important de souligner l'apport des différentes cultures au patrimoine et aux modes de vie des États membres. Il est indispensable de créer les conditions de la reconnaissance des héritages multiples, tout en favorisant l'émergence d'une culture commune. L'éducation nationale a un rôle important à jouer pour développer chez les enfants et les jeunes une citoyenneté européenne active et ouverte sur le monde, respectueuse de la diversité culturelle. L'École doit offrir à tous les élèves une culture humaniste, qui inclut la connaissance des grandes réalisations de la culture européenne (décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences, B.O. n° 29 du 20-7-2006). La possession de cette culture permet aux élèves de comprendre ce qu'il y a d'universel dans toutes les cultures. Elle est une condition essentielle de la lutte contre l'intolérance, le racisme et l'antisémitisme.

L'Année européenne du dialogue interculturel doit être l'occasion de sensibiliser les élèves à ce thème et d'encourager les projets artistiques, culturels ou civiques qui visent à le promouvoir dans les écoles et les établissements scolaires. Elle s'appuie sur :

1) La mobilité, qui développe la conscience d'appartenir à un espace commun, doit être renforcée grâce à la participation accrue des

élèves et des enseignants aux programmes communautaires Comenius (enseignement secondaire), ou Leonardo da Vinci (enseignement et formation professionnels). Les informations utiles pour présenter des projets de partenariat ou de mobilité dans le cadre du programme d'actions dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie sont consultables sur le site de l'agence Europe Éducation Formation France :

<http://www.europe-education-formation.fr>

2) Une meilleure connaissance des langues est une des conditions essentielles du dialogue interculturel en Europe. Les actions qui l'encouragent, comme la journée des langues du 26 septembre 2008, peuvent fournir l'occasion d'une participation élargie des établissements au dialogue interculturel.

3) L'éducation artistique et culturelle doit favoriser l'appréhension par les élèves de la diversité culturelle comme facteur d'enrichissement mutuel. À l'occasion de la présidence française de l'Union européenne (second semestre 2008), la Saison culturelle européenne célébrera sur le territoire français les cultures des 26 autres pays membres de l'Union européenne. Dans ce cadre, le ministère de l'éducation participera à l'organisation de plusieurs actions éducatives, artistiques, culturelles et scientifiques à destination des élèves. Un programme complet sera consultable sur le site de la présidence française de l'Union européenne, ouvert à compter du 1er juin 2008.

Par ailleurs, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Palais de la Porte Dorée, 293, avenue Daumesnil, 75012 Paris) dans sa triple mission culturelle, éducative et citoyenne, est au cœur des thématiques de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Quatre axes permettent de définir l'offre de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration à destination des acteurs de l'éducation :

- une riche programmation artistique et culturelle en 2008, en particulier dans le cadre de l'animation de l'Année européenne du dialogue interculturel en France, consultable sur le site de

la Cité (<http://www.histoire-immigration.org>) ;
- l'aide à la mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire de l'immigration (soutien à l'élaboration de stages de formation continue, conception de ressources en ligne) ;

- l'accueil spécifique des enseignants et des élèves au musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration. La dernière section de la collection permanente "Repères" est dédiée à la diversité culturelle en France ;

- la direction "réseau et partenariat" (reseau@histoire-immigration.fr) anime un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire français, dans lequel les services déconcentrés de l'éducation nationale, les écoles et les établissements ont toute leur place.

La Commission européenne a mis en place un site consacré à l'Année européenne du dialogue interculturel qui rassemble les projets menés au niveau communautaire :

<http://www.interculturaldialogue2008.eu/>
En France, un label "Année européenne du dialogue interculturel" peut être attribué à des projets qui mettent en valeur le dialogue interculturel grâce à une campagne interministérielle de labellisation. Une information complète est consultable à la page consacrée à l'Année européenne du dialogue interculturel du site du ministère de la culture et de la communication, qui coordonne les initiatives au niveau national : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-2008.htm>

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

Le directeur des relations européennes et internationales et de la coopération
Marc FOUCAULT

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

NOR : MENE0800148C
RLR : 554-9

CIRCULAIRE N°2008-031
DU 6-3-2008

MEN
DGESCO B2-3

Séminaire des Rencontres photographiques d'Arles

Texte adressé aux préfètes et préfets de région (directions régionales des affaires culturelles) ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux délégués et délégués académiques à l'éducation artistique et culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement d'enseignement ; aux directrices et directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique

I - Descriptif

Le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la culture et de la communication, le ministère de l'agriculture et de la pêche, le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, et l'École nationale supérieure de la photographie d'Arles sont partenaires des

Rencontres photographiques d'Arles dont la direction artistique est en partie assurée en 2008 par Christian Lacroix, artiste invité.

Ce partenariat, pleinement justifié par la place de l'image et de la photographie en particulier dans les pratiques sociales actuelles, s'inscrit dans le cadre pédagogique du 5ème pilier du socle commun de connaissances et de compétences concernant la culture humaniste : "lire et utiliser différents langages, en particulier les images ([...] représentations d'œuvres d'art, photographies [...])" (décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006).

Dans ce contexte, le séminaire a pour objectif d'offrir un cadre de réflexion théorique et pédagogique à un public averti. Il contribue au développement d'un réseau de formateurs et de personnels d'encadrement susceptibles de relayer les informations dans les académies et d'organiser à quelque niveau que ce soit une éducation à l'image photographique, tant théorique que pratique.

II - Organisation

Le séminaire d'Arles est organisé par le ministère de l'éducation nationale (direction générale de l'enseignement scolaire ; inspection générale de l'éducation nationale), le Centre national de documentation pédagogique, le ministère de la culture et de la communication, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement et les Rencontres photographiques d'Arles.

Le séminaire se déroulera du 11 au 13 juillet 2008 au théâtre municipal d'Arles.

Il s'adresse aux cadres du ministère de l'éducation nationale toutes disciplines confondues, de l'enseignement agricole, de la culture, et de la santé, de la jeunesse et des sports ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs de l'éducation nationale ; aux conseillers pédagogiques pour les arts plastiques ; aux professeurs relais dans les académies ; aux professeurs des instituts universitaires de formation des maîtres ; aux professeurs des universités ; aux artistes et professionnels de la culture ; aux cadres des réseaux d'éducation populaire.

Dans chaque académie, les candidatures seront adressées aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux chargés des arts plastiques et de l'histoire des arts.

III - Thème du séminaire : "Narcisse photographe" (réalité et image de soi)

Ce séminaire doit aboutir à une meilleure compréhension des phénomènes à l'œuvre dans la manière d'affronter la réalité et "la construction de soi", chez l'enfant et l'adolescent, dans les moments de rencontre avec la photographie de mode et dans la pratique de l'autportrait photographique. Le travail réalisé au cours de ce séminaire repose sur une approche théorique et pédagogique, et sur le témoignage d'expériences réalisées en classe et la rencontre de photographes au sein du festival international de la photographie. Ce travail a pour principal objectif de définir les enjeux actuels et les modalités du décryptage des images dans le cadre scolaire. La thématique retenue cette année prend une dimension spécifiquement européenne en raison de la Saison culturelle européenne organisée dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne du 1er juillet au 31 décembre 2008.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire
Jean-Louis NEMBRINI

P ERSONNELS

EXAMEN PROFESSIONNEL

NOR : ESRH0802441A
RLR : 716-0a

ARRÊTÉ DU 15-2-2008
JO DU 29-2-2008

ESR
DGRH D5

A ccès au grade d'ingénieur de recherche hors classe - année 2008

■ Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 février 2008, est autorisée au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Le nombre d'emplois offerts à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf>

Lors de la préinscription, chaque candidat a la possibilité soit d'imprimer son dossier de candidature en ligne, soit de demander à le recevoir par courrier. Les candidats demandant un envoi par courrier devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt

pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription par internet ne vaut pas inscription définitive : les candidats devront compléter et renvoyer le dossier de candidature (obtenu via internet ou par courrier) au ministère de l'éducation nationale, DGRH D 5, bureau chargé des concours ITRF-IGR hors classe 2008, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du 25 avril 2008.

La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au **16 mai 2008**. La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au **23 mai 2008**. L'audition des candidats se déroulera à partir du 17 novembre 2008, à Paris.

EXAMEN PROFESSIONNEL

NOR : ESRH0802509A
RLR : 716-0a

ARRÊTÉ DU 15-2-2008
JO DU 29-2-2008

ESR
DGRH D5

A ccès au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle - année 2008

■ Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 février 2008, est autorisée au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de

recherche et de formation de classe exceptionnelle.

Le nombre d'emplois offerts à cet examen professionnel sera fixé ultérieurement.

Une procédure de préinscription par internet est à la disposition des candidats à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/personnel/itrf>

Lors de la préinscription, chaque candidat a la possibilité soit d'imprimer son dossier de candidature en ligne, soit de demander à le

recevoir par courrier. Les candidats demandant un envoi par courrier devront donc veiller à procéder à leur préinscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais de réception et de réexpédition de leur dossier.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la préinscription ne vaut pas inscription définitive : les candidats devront compléter et renvoyer le dossier de candidature (obtenu via internet ou par courrier) au ministère de l'éducation nationale, DGRHD 5, bureau chargé des

concours ITRF-TECH CE 2008, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09.

Les préinscriptions seront ouvertes à partir du 25 avril 2008. La date limite de préinscription, de retrait ou de demande de dossier (le cachet de la poste faisant foi) est fixée au **16 mai 2008**. La clôture des inscriptions, c'est-à-dire la date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers (le cachet de la poste faisant foi), est fixée au **23 mai 2008**. Les épreuves se dérouleront à partir du 29 septembre 2008, à Paris.

MUTATIONS

NOR : MENH0800196N
RLR : 720-4 ; 804-0

NOTE DE SERVICE N°2008-029
DU 3-3-2008

MEN
DGRH B2-4

Candidatures à un poste dans les écoles européennes - rentrée 2008

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ La présente note a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les écoles européennes pour la rentrée scolaire 2008/2009.

I - Dispositions générales

I.1 Spécificités des écoles européennes

Les écoles européennes sont implantées dans les pays suivants : Belgique (Bruxelles I, II, III, IV, Mol, l'école est située à 90 km au nord-est de Bruxelles et à 45 km d'Anvers) ; Allemagne (Karlsruhe, Munich, Francfort) ; Luxembourg (Luxembourg I et II) ; Grande-Bretagne (Culham, l'école est située 90 km à l'Ouest de Londres) ; Italie (Varèse) ; Espagne (Alicante) ; Pays-Bas (Bergen, l'école est située à 45 km au nord d'Amsterdam et à 15 km d'Alkmaar).

Les écoles européennes, qui scolarisent les élèves de la maternelle à la terminale, rassemblent, pour chacune d'entre elles, entre 1 000 et 3 700 élèves de différentes nationalités amenés à choisir une deuxième langue parmi les trois langues véhiculaires (allemand, anglais, français). Les enseignants francophones sont

donc appelés à prendre en charge un enseignement du français langue 2, 3 ou 4 (autre celui de la langue maternelle). Cette spécificité rend indispensable, dans le secondaire, une solide formation en français langue étrangère.

Le système des écoles européennes mêle des cultures professionnelles très différentes et se distingue par un système éducatif spécifique, tant du point de vue administratif que pédagogique, en particulier, les parents sont très présents dans les écoles européennes, où ils assument pleinement leur rôle de co-éducateur. L'ouverture d'esprit, la capacité à communiquer, la souplesse et la tolérance sont indispensables. **De grandes facultés d'adaptation sont nécessaires.** Une volonté et une capacité à travailler en équipe sont également indispensables : il s'agit de travailler, non seulement dans une section francophone (avec des enseignants belges et luxembourgeois) mais aussi d'entretenir des liens étroits avec les enseignants d'autres langues européennes et d'autres cultures en matière d'éducation. La présence dans l'établissement est requise du lundi au vendredi (tâches d'enseignement, de surveillance et réunions de coordination et d'harmonisation, suivi des élèves, élaboration des sujets d'examens internes et propositions des sujets du baccalauréat).

I.2 Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats fonctionnaires titulaires du ministère de l'éducation nationale au moment du dépôt du dossier (agrégés, certifiés, professeurs d'EPS,

CPE, instituteurs et professeurs des écoles) et qui se trouvent dans les situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en position de détachement en France ou à l'étranger, en exercice dans les écoles européennes. Conformément à l'article 29 du statut des personnels des écoles européennes, les enseignants ayant déjà exercé dans une école européenne ne peuvent faire acte de candidature.

I.3 Examen des candidatures

Une lettre de motivation ainsi qu'un curriculum vitae détaillé sur papier libre doivent être joints au dossier. La qualité et la précision des renseignements portés dans le dossier contribuent à une meilleure appréciation de la candidature.

Les candidats sont nommés sur proposition de l'inspection générale de l'éducation nationale après avis du groupe de travail ministériel.

Seuls les candidats retenus sont informés individuellement de la suite réservée à leur demande.

I.4 Entretiens

Pour certains postes, les candidats pourront être convoqués à des entretiens qui auront lieu à Paris courant avril ou mai 2008.

I.5 Séjour

La durée de séjour dans les écoles européennes est de neuf ans. La période probatoire s'étend sur deux années, suivie d'une deuxième période d'une durée de trois ans, renouvelable une fois pour quatre ans.

Pour leur prise en charge administrative et financière durant leur séjour dans une école européenne, les personnels du second degré sont affectés dans l'académie de Strasbourg, ceux du premier degré sont placés auprès de l'inspection académique de la Moselle pour leur gestion financière, la gestion de leur carrière restant dans leur département d'origine.

Le renouvellement du contrat pour 4 ans à l'issue de la 5ème année, n'est pas un droit acquis, mais reste subordonné à l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale et à celui du directeur de l'école.

Conformément à l'article 4 du statut du personnel des écoles européennes, les mutations internes peuvent être demandées au terme de la 5ème année - si l'intérêt du service le permet - et, exceptionnellement au terme de la 4ème année sur examen particulier des cas.

II - Instructions relatives au dépôt du dossier

Le dossier, constitué d'un formulaire à compléter, doit être accompagné des pièces justificatives énumérées en page 4 de ce formulaire.

Il est :

- téléchargeable sur internet : <http://www.education.gouv.fr> à la rubrique "Outils - formulaires".

Le dossier complet, en double exemplaire, rempli et signé devra parvenir au ministère de l'éducation nationale, direction générale des ressources humaines, service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels enseignants du second degré hors académie, DGRH B2-4, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09.

La date limite d'envoi au bureau DGRH B2-4 est fixée au **4 avril 2008**.

Le supérieur hiérarchique portera son avis sur la candidature de l'intéressé, son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, sa capacité d'adaptation, son sens des relations humaines, son implication dans la vie de l'établissement.

Le recteur ou l'inspecteur d'académie transmettra les dossiers au fur et à mesure de leur présentation. Tout retard de transmission risque en effet de nuire aux candidats.

Les personnels en disponibilité ou en congé parental devront transmettre leur dossier par l'intermédiaire des services académiques ou départementaux dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation.

III - Postes vacants ou susceptibles d'être vacants à pourvoir

Les vœux des candidats qui ne correspondent pas rigoureusement à la description des postes (corps, grade, discipline, fonctions...) ne seront pas pris en compte.

Les mutations internes étant prioritaires, la localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut être précisée.

Les candidats devront faire part de leur souhait d'exercer dans un ou plusieurs établissements. Ils ont intérêt à élargir leurs vœux **mais à ne pas mentionner les écoles dans lesquelles ils n'auraient aucune intention de se rendre**.

III.1 Enseignement préélémentaire et élémentaire

Dans le premier degré, les disciplines sont enseignées en référence aux programmes européens avec leurs particularismes : la religion ou la morale laïque y est enseignée, des heures européennes (heures d'enseignement rassemblant des élèves de langues différentes) doivent être assurées.

Des compétences en français langue étrangère sont requises. Il s'agit de connaissances théoriques, sanctionnées par l'obtention d'un diplôme, mais aussi de la mise en œuvre avérée de ces connaissances par une pratique (par exemple prise en charge d'enfants primo arrivants dans une classe d'initiation).

Une bonne connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable.

- 9 instituteurs ou professeurs des écoles, des compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère étant fortement souhaitées.

- 1 instituteur ou professeur des écoles, des compétences en matière d'enseignement du français langue étrangère étant fortement souhaitées ainsi qu'une expérience en maternelle.

III.2 Enseignement secondaire

Les professeurs sont appelés à enseigner de la 1^{ère} à la 7^{ème} classe (soit de la 6^{ème} à la terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes à pourvoir nécessitent une expérience

et des qualifications attestées, en particulier une formation en français langue étrangère pour les enseignants de lettres et d'histoire-géographie.

Dans certains cas, une formation postbaccalauréat en philosophie (pour les candidats "lettres") pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

Une connaissance actualisée de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable dans l'environnement quotidien de l'exercice de la fonction.

- 7 professeurs agrégés ou certifiés de lettres
Les professeurs de lettres sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère (FLE) et une réelle expérience.

- 3 professeurs agrégés ou certifiés d'histoire-géographie.

- 3 professeurs agrégés ou certifiés de SVT.

- 3 professeurs agrégés ou certifiés de mathématiques.

- 2 professeurs agrégés ou certifiés de physique-chimie.

- 2 professeurs d'EPS.

- 1 conseiller principal d'éducation.

Le respect de ces instructions conditionne le bon déroulement de la prochaine campagne de recrutement des personnels candidats à un poste dans les écoles européennes.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines

Thierry LE GOFF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE
DE POSTE**
NOR : MENH0800197V
AVIS DU 3-3-2008
**MEN
DGRH C2-2**

Ingénieur d'études au vice-rectorat de Wallis-et-Futuna

■ Le vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna crée un poste de chef du service des constructions scolaires. Cet emploi s'adresse à un ingénieur d'études BAP G "maintenance et travaux immobiliers et/ou logistique". Il est particulièrement chargé de gérer l'ensemble des constructions scolaires (1er et 2ème degrés) du territoire (19 écoles, 6 collèges et 1 lycée).

Sous l'autorité du secrétaire général, le chef du service des constructions scolaires recense les besoins, réalise les études et prépare les dossiers d'appels d'offres. Il assure, pour le vice-rectorat, maître d'œuvre, le suivi des travaux de création, rénovation et entretien engagés dans le cadre du 9° FED (1er degré) et du contrat de développement (2ème degré). Le responsable des constructions scolaires est appelé à travailler seul ; il dispose ponctuellement d'une assistance en matière de secrétariat. Il est fréquemment appelé à se déplacer sur les îles de Wallis-et-de Futuna (permis B indispensable).

Outre les solides connaissances techniques

nécessaires à l'exercice des fonctions ci-dessus décrites, notamment de la réglementation en matière de marchés publics, le poste requiert des qualités relationnelles importantes, eu égard à la multiplicité des partenaires et interlocuteurs ; le sens de la diplomatie est indispensable. Une première expérience outre-mer ou à l'étranger serait appréciée.

Il est conseillé aux candidats de consulter le site web du vice-rectorat (<http://www.wallis.co.nc/vrwf/>) pour de plus amples informations, notamment sur les conditions de vie.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, SG-DGRH C2-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double de ces candidatures devra être expédié directement (fax +681 72 20 40) à M. le vice-recteur des îles Wallis-et-Futuna, BP 244, Mata'utu, 98600 Uvéa, Wallis-et-Futuna.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétaire général du vice-rectorat des îles Wallis-et-Futuna (sg@vrwallis.ac-noumea.nc).

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENE0800177V

AVIS DU 3-3-2008

MEN
DGESCO
Mom

Enseignant du premier degré, conseiller pédagogique, en Principauté d'Andorre

■ Un poste d'enseignant du premier degré, conseiller pédagogique, sera vacant à compter de la prochaine rentrée scolaire auprès du délégué à l'enseignement français en Andorre. Les tâches du conseiller pédagogique auprès du délégué à l'enseignement français en Andorre vont au-delà de celles qui incombent à un conseiller pédagogique de circonscription telles qu'elles sont définies par la note de service n° 96-107 du 18 avril 1986.

Outre les missions énumérées dans la note de service, il doit seconder le délégué et l'inspecteur de l'éducation nationale référent.

Il peut être chargé de mission pour la durée nécessaire sur un thème précis d'animation éducative.

Il assure la préparation du plan de formation continue, après l'étude en collaboration avec le MATIC (maître animateur des techniques de l'informatique et de la communication) des résultats aux évaluations CE1 et CM2.

Ce plan respectera les objectifs nationaux, tout en donnant la priorité au projet pour l'Andorre : maîtrise du langage, de la langue française, et de la culture française.

Le ou la candidat(e) doit donc posséder le CAFIPEMF, ainsi qu'une bonne connaissance de l'outil informatique (tant du point de vue technique que pédagogique). Une expérience antérieure de conseiller pédagogique ou de maître

formateur en classe sera prise en compte. Enfin, la connaissance des outils MACLE (module d'approfondissement des compétences en lecture et écriture) et/ou FLE/FLS (français langue étrangère/ français langue seconde) est un atout supplémentaire.

Après étude des dossiers, un entretien sera organisé à l'initiative du délégué à l'enseignement français.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris. Un double des candidatures sera directement adressé à M. le délégué à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 869 396).

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENE0800178V

AVIS DU 29-2-2008

MEN
DGESCO
Mom

Agent comptable du lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre

■ Le poste d'agent comptable du lycée Comte de Foix d'Andorre la Vieille en Principauté

d'Andorre est susceptible d'être vacant à compter de la rentrée 2008.

Ce poste est à pourvoir par un agent appartenant au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le lycée Comte de Foix fait partie des établissements scolaires restés à la charge de l'État. Classé en 4ème catégorie, il accueille des élèves dans un premier et second cycle du second degré, dans un lycée professionnel et dans une section d'enseignement général et professionnel adapté.

Description du poste

L'agent comptable du lycée Comte de Foix d'Andorre-la-Vieille assure :

- la gestion comptable et matérielle d'un établissement comprenant un collège, un lycée d'enseignement général et technologique comprenant une section de techniciens supérieurs, un lycée professionnel hôtelier et commercial et une section d'enseignement général et professionnel adapté. Il assure également une gestion directe des personnels techniciens, ouvriers et de service et de santé ;
- la gestion comptable des crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires françaises de la Principauté d'Andorre, soit 14 écoles réparties sur 7 communes ;
- la gestion comptable des dépenses de fonctionnement de la délégation à l'enseignement français en Andorre, uniquement en ce qui concerne les achats courants ;
- la gestion comptable des actions de formation continue organisées au lycée Comte de Foix (600 candidats hebdomadaires sur l'année) ;
- la gestion comptable du DELF et du DALF.

Le poste est logé : F5.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé à M. le proviseur sous couvert du délégué à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, Mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;
- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 869 396) ;
- au lycée Comte de Foix, 25, Prada Motxilla, AD503 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 872 500).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENE0800179V

AVIS DU 29-2-2008

MEN
DGESCO
Mom

SASU au lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre

■ Un poste de SASU sera vacant à compter de la rentrée 2008 auprès de M. le proviseur du lycée Comte de Foix d'Andorre-la-Vieille.

Le lycée Comte de Foix fait partie des établissements scolaires restés à la charge de l'État. Classé en 4ème catégorie, il accueille des élèves dans un premier et second cycle du second degré, dans un lycée professionnel et dans une section générale et professionnelle adaptée.

Description du poste

- secrétariat du proviseur ;

- responsable du traitement de l'information ;
- ressources humaines ;
- gestion de la formation continue ;
- responsable des états de paiement dans ASIE.

Profil souhaité

Le ou la candidat(e) doit avoir :

- une parfaite connaissance des techniques du secrétariat et notamment de l'outil informatique (SCONET - ASIE - GI/GC - SUPPLE - TULIPE - I.PROF) ;
 - des qualités d'initiative, d'organisation et de rédaction et le sens des relations humaines.
- La connaissance du catalan ou de l'espagnol serait appréciée.

Après étude des dossiers, un entretien sera organisé à l'initiative du proviseur du lycée Comte de Foix.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé à M. le proviseur sous couvert du

délégué à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 869 396) ;

- au lycée Comte de Foix, 25, Prada Motxilla, AD503 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 872 500).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENE0800180V

AVIS DU 29-2-2008

MEN
DGESCO
Mom

SASU auprès du délégué à l'enseignement français en Principauté d'Andorre

■ Un poste de SASU est susceptible d'être vacant à compter de la rentrée 2008 auprès du délégué à l'enseignement français en Andorre.

Description du poste

- secrétariat du délégué ;
- secrétariat général ;
- suivi du budget ;
- préparation du mouvement et suivi des affectations.

Profil souhaité

Le ou la candidat(e) doit avoir :

- une parfaite connaissance des techniques du secrétariat et notamment de l'outil informatique ;
- des qualités d'initiative, d'organisation et de rédaction et le sens des relations (contacts avec les fonctionnaires français affectés en Andorre, les étudiants, les familles...).

Une expérience en inspection académique ou en rectorat ainsi que la connaissance du catalan ou de l'espagnol seraient appréciées.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé à M. le délégué à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 869 396).

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENE0800181V

AVIS DU 3-3-2008

MEN
DGESCO
Mom

Conseiller d'orientation- psychologue au lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre

■ Le poste de conseiller d'orientation-psychologue du service d'information et d'orientation du Lycée Comte de Foix d'Andorre-la-Vieille sera vacant à la rentrée 2008.

Le lycée Comte de Foix, qui compte 1 500 élèves, fait partie des établissements scolaires restés à la charge de l'État. Classé en 4ème catégorie, il accueille des élèves dans un premier et second cycle du second degré, dans un lycée professionnel, dans une section d'enseignement général et professionnel adapté et dans une section de technicien supérieur.

Le candidat devra posséder des qualités particulières d'animation et d'organisation. Il devra en effet mettre en œuvre les actions d'information et d'orientation prévues à l'article 23 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Il aura la charge de l'animation de l'orientation active et du suivi de l'inscription dans l'enseignement supérieur.

En accord avec M. le proviseur, chef du service, il peut être placé temporairement auprès du délégué à l'enseignement français :

- pour les actions franco-andorranes de promotion de l'enseignement supérieur français ;
- pour les actions conduites en collaboration avec le Centre d'orientation éducative et professionnelle andorran.

Compte tenu de la population scolarisée, la connaissance du catalan est souhaitable, ou de l'espagnol par défaut.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé à M. le proviseur sous couvert du délégué à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;
- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 869 396) ;
- au lycée Comte de Foix, 25, Prada Motxilla, AD503 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 872 500).

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENE0800189V

AVIS DU 3-3-2008

MEN
DGESCO
Mom

Enseignant du premier degré spécialisé à la SEGPA du lycée Comte de Foix en Principauté d'Andorre

■ Un poste d'enseignant du premier degré spécialisé est susceptible d'être vacant à la SEGPA du lycée Comte de Foix, d'Andorre-la-

Vieille en Principauté d'Andorre à la rentrée 2008.

Il est ouvert à un enseignant du premier degré titulaire du CAPSAIS option F.

Le candidat aura une partie de son service accréditée à l'organisation des stages des élèves en entreprises. Il pourra représenter le proviseur à diverses réunions.

Compte tenu de la population scolarisée, la connaissance du catalan et/ou de l'espagnol est vivement conseillée.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, du dernier arrêté de promotion d'échelon et des deux dernières notations administratives doivent parvenir par voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., à la direction générale de l'enseignement scolaire, service du budget et de l'égalité des chances, sous-direction de la vie scolaire et des établissements, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera directement adressé à M. le proviseur sous couvert du

délégué à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre.

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

- à la direction générale de l'enseignement scolaire, mission Outre-mer Andorre, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris (01 55 55 19 40 ou 01 55 55 38 52) ;

- à la délégation à l'enseignement français en Andorre, ambassade de France, BP 155, AD500 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 869 396) ;

- au lycée Comte de Foix, 25, Prada Motxilla, AD503 Andorre-la-Vieille, Principauté d'Andorre (00 376 872 500).

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENC0800188V

AVIS DU 29-2-2008

MEN
DREIC B3

Rédacteur(trice) en chef adjoint(e) de la revue "Le français dans le monde"

■ Le poste de rédacteur en chef adjoint du "Français dans le monde" sera vacant à compter du 1er septembre prochain.

Revue bimestrielle de la Fédération internationale des professeurs de français, publiée en partenariat avec Clé international, "Le français dans le monde" constitue un vecteur privilégié de l'actualité de la culture et de la pédagogie du français.

Il bénéficie du soutien du ministère de l'éducation nationale, du ministère des affaires étrangères et européennes et de l'Organisation internationale de la francophonie.

La rédactrice ou le rédacteur en chef adjoint(e) est placé(e) sous l'autorité de la direction de publication émanant du bureau exécutif de la FIPF et de la rédaction en chef, au sein d'une équipe de quatre personnes. Il ou elle exerce ses missions en étroite collaboration avec Clé international qui a la responsabilité économique, logistique et commerciale de la revue.

Sur les plans rédactionnel, éditorial et promotionnel, il ou elle est coresponsable de la conception, de la réalisation, de l'évolution et

du développement du "Français dans le monde" ainsi que des ses suppléments actuels ou futurs et de son site internet.

À ce titre, le rédacteur ou la rédactrice en chef adjoint(e) assure la mise au point du contenu rédactionnel : définition avec les chroniqueurs et les auteurs les sujets de leurs articles ; participation avec la rédaction en chef à la sélection des articles pédagogiques ; animation de l'équipe des chroniqueurs et relation avec les auteurs ; rédaction d'articles et préparation de la copie et mise au point des fichiers...

Il ou elle assure également le suivi éditorial (relations avec les maquettistes, recherche iconographique, relations avec la fabrication, ainsi que la bonne exécution du calendrier de fabrication (rédaction, édition, impression de chaque numéro).

Il ou elle assure le suivi de la relation avec les lecteurs de la revue et les visiteurs du site.

Dans cette perspective, des compétences confirmées apparaissent indispensables dans les quatre domaines suivants :

- **rédaction et communication** : excellentes capacités journalistiques, sens du visuel, expérience confirmée et réussie de la direction ou de la codirection d'un magazine et/ou d'un média... ;

- **interculturel et relationnel** : sens du service public et engagement au service des associations de professeurs de français dans le monde, sens aigu des relations publiques et de la représentation, excellente aptitude à communiquer avec les bailleurs et partenaires associatifs, institutionnels et privés du "Français dans le monde" comme avec ses publics actuels et potentiels, capacité à promouvoir la diffusion de la revue ; connaissance et goût prononcé pour l'international et le dialogue interculturel ;

- **pédagogie du français langue étrangère** : connaissance et expérience de la diversité des situations de l'enseignement du français dans le monde, ainsi que des réalités et besoins de ses enseignants ;

- **animation et gestion d'équipe** : aptitude prononcée pour le travail collectif, capacité à motiver autour d'enjeux essentiels pour la francophonie, dynamisme et créativité...
Ce poste de responsabilité requiert un fort

engagement, une disponibilité importante et de solides qualités personnelles et professionnelles.

L'expérience de responsabilités dans le réseau de coopération français à l'étranger ou d'une expatriation dans un cadre national étranger ou dans la francophonie institutionnelle, ainsi que la maîtrise de langues étrangères constituent des atouts supplémentaires. Basé à Paris, ce poste est à pourvoir par voie de détachement.

Il conviendrait en priorité à un enseignant du second degré.

Les dossiers, constitués d'une lettre de motivation, d'un curriculum-vitae et de toutes pièces justificatives, doivent être adressés directement à M. le directeur des relations européennes et internationales et de la coopération, 1, rue Descartes, 75231 Paris cedex 05, avec copie par voie hiérarchique, **dans un délai de deux mois** à compter de la date de publication du présent avis au B.O.

VACANCE DE POSTE

NOR : MENB0800190V

AVIS DU 29-2-2008

MEN
BDC

Responsable de la gestion financière et des personnels à l'Association éducation nationale jeunesse sports et loisirs (AENJSL)

■ L'Association éducation nationale jeunesse sports et loisirs (AENJSL), en charge de l'organisation de séjours en été et en hiver dans ses deux centres de Tignes et Chamonix au bénéfice des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports, recrute pour son siège à Paris un(e) **responsable de la gestion financière et des personnels**.

- Vous avez une formation et une pratique de la gestion financière, budgétaire et des personnels ;

- vous maîtrisez l'outil informatique de gestion ;

- femme ou homme d'initiative, vous travaillerez sous l'autorité du président en étroite liaison avec les membres du CA, en particulier la trésorière de l'association ;

- votre tâche qui suppose une bonne qualité de contact, le goût du travail en équipe, consistera

notamment à assurer au plan central le suivi et le contrôle de la gestion d'environ 70 personnes travaillant dans les deux centres (statut public ou privé) dont la paie est externalisée ;

- vous aurez à préparer le budget du siège et participer à la coordination des éléments financiers des centres au sein d'un budget général.

Compte tenu de la structure de l'association vous serez aussi appelée à être en relation avec un grand nombre d'interlocuteurs, en particulier des usagers demandant des précisions sur les séjours ...

Lieu d'exercice : Paris, rue Léon Jouhaux, métro République.

Position statutaire : ce poste conviendrait bien notamment à un(e) SASU d'expérience.

Si vous appartenez à la fonction publique d'État ou territoriale, vous serez mis en position de détachement auprès de l'association, sinon vous bénéficiez d'un contrat de droit privé.

Rémunération :

- si fonctionnaire d'État ou territorial : sur la base de votre indice ;

- si contrat de droit privé : convention nationale collective du tourisme social et familial du 28 juin 1979 ;

- à ces rémunérations peuvent s'ajouter des indemnités tenant compte de votre expérience, de la qualité de votre activité et des résultats de l'association.

Merci d'adresser un dossier de candidature par courrier (CV+photo+lettre de motivation) à

M. le président de l'AENJSL, ministère de l'éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris, dans les 20 jours qui suivent la parution de l'avis.

Possibilité de renseignements complémentaires auprès de J. Simon, président, tél. 06 50 34 08 64 et de P. Koguciuk, responsable administratif et financier (aenjsl@education.gouv.fr, tél. 01 55 55 39 58).

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : ESRH0800056V

AVIS DU 26-2-2008

ESR
DGRH A2

Professeur des universités au ministère de la défense -
rentrée 2008 (additif)

■ Liste des postes de l'enseignement supérieur à pourvoir au titre de la rentrée scolaire 2008-2009. Additif.

Centre de recherche de l'armée de l'air - Base aérienne n° 701 13661 Salon Air, tél. 04 90 17 83 73			
Corps	Disciplines	Nombre	Classes
Professeur d'université	Toutes disciplines	1	Directeur du centre de recherche de l'armée de l'air

Le centre de recherche de l'armée de l'air comprend cinq laboratoires dont l'activité englobe sciences de l'ingénieur et sciences humaines et sociales. Un conseil scientifique, présidé par le général major général de l'armée de l'air, assure son pilotage et son évaluation.

Le directeur du CREA est placé sous l'autorité du général commandant les écoles d'officiers de l'armée de l'air (EOAA). En qualité de commandant d'unité de l'armée de l'air, il exerce sa responsabilité sur tous les personnels civils et militaires, administratifs, chercheurs et enseignants-chercheurs affectés, mis pour emploi ou stagiaires au CREA.

Le directeur du CREA sera recruté par la voie du détachement parmi des professeurs d'université justifiant d'une expérience d'au moins dix ans dans l'enseignement supérieur et ayant déjà dirigé une équipe de recherche ou au moins participé à la mise en place et au déroulement d'un programme de recherche complet dans le monde universitaire ou industriel.

Le directeur du CREA, détaché de son ministère d'origine, est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois.

Des renseignements complémentaires pourront être fournis, le cas échéant, aux candidats par le commandant des écoles d'officiers de l'armée de l'air.



Directrice de la publication : Véronique Mély - Directrice de la rédaction : Nicole Krasnopolski - Rédacteur en chef : Jacques Arancias - Rédactrice en chef adjointe : Laurence Martin - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Jean-Jacques Ladvie - Secrétaire générale de la rédaction : Jocelyne Dayné - Chef-maquetiste : Bruno Lefebvre - Maquetistes : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ronck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Délégation à la communication, bureau de l'édition, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENT : SCÉRÉN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 62 43 98, fax 03 44 12 57 70, mél. : abonnement@cndp.fr ● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.